

LE TRAIT D'UNION

volume 49, numéro 04; avril 2024

- Élections municipales p. 10
- Assemblée générale du journal Le Trait d'Union p. 11
- Assemblée générale du 50 ans et plus p. 12

2^e fermeture pour notre dépanneur p.10



Depuis 1950

MORNEAU
www.jeanmorneau.com

735, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
418 492-3632

91, boul. Cartier
Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4
418 860-3632

Membre affilié

**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9 h à 18 h	555, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0 Tél. : 418 492-1234 Télec. : 418 492-2255 Courriel : 2366proprio@familiprix.ca
Jeudi	9 h à 20 h	
Samedi	9 h à 17 h	
Dimanche	10 h à 13 h	

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0
Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net
Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée : 20 avril 2024

Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Micheline Dionne 492-5281
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Valéry Lavoie 514-971-6948

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno	Constance Gagné
Fabrique	Guylaine Saint-Pierre
Claire Ouellet	Club Les Belles Pistes
Valéry Lavoie	Ghislaine Gagné
Monique Côté	MRC Kamouraska
Sûreté du Québec	Projektion 16-35

Sommaire :

Page 3 : Chronique éditorial
Page 3-10 : Chronique municipale
Page 10 : Élections municipales
Page 11 : Avis de convocation - Biblio
Page 12 : Club 50 ans et plus
Page 13 : Chronique culinaire
Page 14 : Co-éco - Projektion 16-35
Page 15 : MRC Kamouraska - SAE Kamouraska
Page 16 : Sûreté du Québec
Page 17 : MRC Kamouraska
Page 18 : Horaires d'ouverture
Page 19 - 20 : Commanditaires

Au revoir, maman

Comment trouver un sujet d'article quand on a la tête et le cœur remplis d'émotions et d'images liées au décès de sa mère ? Après m'être posé la question pendant plusieurs jours, je me suis dit ma fille, tu n'y échapperas pas, tu vas devoir faire une femme de toi et en parler, sans gêne et sans pudeur, de ce sujet souvent tabou et pourtant si naturel, la mort de nos parents.

C'est dans l'ordre des choses que de voir partir notre père et notre mère. Ils nous mettent au monde, nous rendent autonomes et finissent par nous quitter, nous laissant à nous-mêmes pour continuer après eux. Rationnellement, c'est tout à fait acceptable, mais qui est rationnel devant la mort d'un parent ?

Maman est partie en février à presque 94 ans. Je tenais son visage dans mes mains.



Un tourbillon d'émotions m'a soulevée alors et ne m'a toujours pas permis de retoucher terre. La peine de ne plus pouvoir profiter de sa présence physique, le bonheur d'avoir accompagné une femme fière et courageuse, la peur que son souvenir s'estompe et que son legs se perde. Et les questions : ai-je fait tout ce qui était possible pour adoucir sa vie ? Est-ce que j'ai bien agi pendant ses derniers instants ?

Nous avons vécu ce moment ensemble, sœurs et frères réunis. Tous issus de cette femme respirant régulièrement sur son lit. Elle est là, toujours vivante, la petite Noëlla cueillant les fleurs pour le miel de trèfle de sa mère, la

grande fille virevoltant à s'en faire tourner la tête dans les veillées de danse, la jeune mariée très amoureuse de notre père, la femme responsable assumant seule la charge de sa famille après le décès prématuré de son mari, la dame fragile des dernières années.

Beaucoup de gens nous ont accompagnés au moment des funérailles. Les paroles de réconfort et la présence de toutes ces personnes ont allégé notre peine. Plusieurs ont évoqué des souvenirs joyeux. Certains ont fait une allusion rapide aux dernières années de maman, passées en résidence, comme si le sujet devait être évité. Eh bien, ayant eu la chance de fréquenter maman de près pendant cette période, il me fait plaisir de faire vivre le souvenir de ces années de perte d'autonomie. Non, cette période n'est pas que tristesse. Il y a encore une vie riche malgré les pertes de mémoire et les troubles de la parole. Oui, la capacité de ressentir les émotions est toujours là, et peut-être encore plus grande que chez une personne en pleine possession de ses moyens.

Jusqu'à la fin de sa vie, maman a apprécié la visite de ses proches, la musique, le contact physique, les films romantiques, les balades en voiture, les vastes paysages, les conversations, les fleurs, la bonne cuisine, la marche accompagnée, l'humour. Elle savait distinguer les employés de la résidence qui avaient de l'empathie de ceux qui n'en avaient pas. Elle adorait voir des enfants. Elle m'écoutait attentivement quand je lui racontais ma semaine. Et son sourire...

Je sais que vous, lectrices et lecteurs du *Trait d'union*, êtes nombreux à avoir un proche en perte d'autonomie. Je vous invite à considérer non pas ce que cette personne a perdu, mais ce qui lui reste, et à miser sur cela pour communiquer avec elle, organiser des activités, passer du bon temps. Elle saura vous guider au fil de son évolution.

C'était une belle journée ensoleillée. Maman a ouvert les yeux, puis elle a déposé devant chacun d'entre nous, avec ses derniers souffles, les pétales magnifiques de sa vie.

Guylaine Saint-Pierre



Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le mercredi 6 mars à 19 h.

Sont présents : Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Bernard Fortin et Matthieu Gagné formant quorum.

Est absente : Madame Julie Nadeau a motivé son absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, sous la présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant formant quorum.

2024-03-048 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Participation financière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska au coût d'acquisition et de financement d'un camion d'unité d'urgence pour le service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;
4. Période de questions;
5. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-03-049 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA AU COÛT D'ACQUISITION ET DE FINANCEMENT D'UN CAMION D'UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal d'acquérir un nouveau camion unité d'urgence;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par la Ville de Saint-Pascal en décembre 2023 pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence quatre portes de marque et modèle Freightliner M2-106 incluant divers équipements et accessoires dont des équipements d'intervention pour la désincarcération;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse reçue est celle de Camions Carl Thibault inc. au montant de 723 529,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie prévoit, qu'avant d'effectuer toute dépense en immobilisations, la Ville de Saint-Pascal doit obtenir l'accord préalable de toutes les municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT le scénario de financement soumis par la Ville de Saint-Pascal, lequel prévoit l'adoption d'un règlement d'emprunt pour un montant de 754 994 \$ incluant le coût d'acquisition, les frais, la taxe nette ainsi que les imprévus et son remboursement sur une période de 20 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de contribuer financièrement à l'acquisition et au financement du camion unité d'urgence et ses équipements décrits au 2^e considérant,

le tout suivant le mode de répartition des dépenses en immobilisations tel qu'établi à l'article 10 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie.

2024-03-050 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2024-03-051 FERMETURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 11 mars à 20 h.

Sont présents : Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant formant quorum.

Sont absents : Madame Julie Nadeau et Monsieur Bernard Fortin ont motivé leur absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2024-03-052 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-03-053 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-03-054 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2024

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents la clôture et la levée de la séance à 19 h 05.

Gilles Plourde, maire suppléant
Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-03-055 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1er au 29 février 2024, totalisant une somme de 114 582,89 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 114 582,89 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2024-03-056 EMBAUCHE DE M. OLIVIER ST-PIERRE AU POSTE DE JOURNALIER POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Roger Thériault et qu'il y a lieu de continuer les travaux en voirie;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé pour son remplacement pour accomplir les tâches demandées au niveau des travaux publics pour une période temporaire;

ATTENDU QU'à la suite de la démission de M. Jean-Claude Lévesque, nous avons affiché le poste de responsable de la voirie, 4 personnes ont postulé, 2 ont été rencontrées et 1 personne a été retenue soit Monsieur Olivier St-Pierre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Olivier St-Pierre soit embauché au poste de journalier pour une période temporaire, soit jusqu'au retour de Monsieur Roger Thériault.

2024-03-057 ACCEPTATION DE L'AUGMENTATION DU COÛT DE LOYER POUR LE BUREAU MUNICIPAL AU 1^{ER} JUILLET.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a signé un bail de location avec Les Habitations Saint-Bruno pour l'espace du bureau municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis d'augmentation qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU QUE le coût de la location mensuelle passera de 1 152 \$ à 1 200 \$ par mois (chauffé et éclairé);

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'augmentation du loyer pour le bureau municipal au 1^{er} juillet 2024 et autorise Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs audit dossier.

2024-03-058 RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) POUR L'ANNÉE 2024-2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2024-2025 au montant de 120,00 \$.

2024-03-059 CONTRIBUTION ANNUELLE 2024-2025 POUR LE RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise une dépense de 3 622,19 \$, taxes incluses, pour la cotisation annuelle 2024-2025 avec le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

2024-03-060 RÉOLUTION POUR MODIFIER L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263-2024 CONCERNANT LA DATE DU VERSEMENT DE JUIN 2024 DE LA FACTURATION ANNUELLE DES TAXES MUNICIPALES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'apporter un correctif à l'article 8 du règlement 263-2024 à la date de versement de juin où nous aurions dû lire 20 juin 2024 au lieu de 22 juin 2024.

2024-03-061 RÉOLUTION POUR ANNULER LE COMPTE DU SERVICE DE GARDE AU NUMÉRO DE FOLIO 200276 ET D'ENTÉRINER LE TRANSFERT DU MONTANT DE 9 090,00\$ DANS LE COMPTE DU FONDS GÉNÉRAL EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2018 ET LA MUNICIPALITÉ DEMANDE À DESJARDINS ENTREPRISES-CÔTE-DU-SUD DE FERMER LEDIT COMPTE ET D'ANNULER LES FRAIS D'UTILISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de 2018 a transféré le solde du compte du Service de garde « Les petits brûlots d'Or », numéro de folio 200276 au compte du fonds général de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à Desjardins Entreprises-Côte-du-Sud de fermer le compte 200276 et d'annuler les frais d'utilisation au coût de 297,28 \$ car la Municipalité n'a jamais reçu de relevé de caisse signifiant des frais d'utilisation pour ledit compte.

2024-03-062 INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ AFIN DE SE JOINDRE À LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

CONSIDÉRANT le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles du gouvernement du Québec entré en vigueur le 7 juillet 2022, lequel prévoit la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières visées au règlement;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec veut conclure des ententes pour la collecte et le transport des matières recyclables avec le moins d'organismes possibles sur le territoire de chacune des MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 048-CM2024 de la MRC de Kamouraska annonçant son intention de déclarer sa compétence relativement à la collecte et au transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT également l'offre de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest aux 12 autres municipalités du Kamouraska de participer à une étude de faisabilité afin de se joindre éventuellement à ladite Régie;

CONSIDÉRANT le manque de ressources humaines pour la gestion des matières résiduelles à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska déclare son intérêt à participer à une étude de faisabilité afin de se joindre éventuellement à la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

2024-03-063 RÉOLUTION POUR ACCEPTER LES MODIFICATIONS DANS L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS PAR LA MRC DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-246 dans laquelle la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska acceptait de signer l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à quelques modifications afin de se conformer relativement à la tarification (article 6), mais également pour tenir compte des besoins spécifiques des municipalités et qu'un nombre maximal de rencontres de travail a été introduit (article 7);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'entente telle que soumise et de mandater le maire suppléant, Monsieur Gilles Plourde et la directrice générale, Madame Maryse Ouellet à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska.

2024-03-064 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE CERTAINS TRAVAUX (OBSTRUCTIONS – COURS D'EAU) AVEC LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après appelée « LCM ») confient à la MRC la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU QUE cette compétence inclut la réalisation de travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsque la MRC est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105 de la LCM);

ATTENDU QUE l'article 108 de la LCM permet à la MRC de conclure une entente avec une municipalité locale, conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec (art. 569 et suivants) pour confier à la municipalité locale, notamment, la gestion de certains travaux prévus à la sous-section 1 (cours d'eau) de la section 1 (cours d'eau et lacs) du chapitre III (compétences exclusives d'une municipalité régionale de comté) de la LCM;

ATTENDU QUE les parties jugent opportun de convenir d'une telle entente puisque la municipalité dispose d'employés lui permettant de faire certaines interventions plus rapidement et à meilleur coût;

ATTENDU QUE la MRC conserve sa compétence à l'égard de tous les autres aspects liés aux cours d'eau notamment

quant aux travaux d'entretien, de création et d'aménagement de même qu'à l'égard de l'application d'un règlement qu'elle peut adopter pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau;

ATTENDU le projet d'entente soumis à la municipalité qui a pour objet de lui confier la responsabilité relative à l'exécution des travaux qui concernent des obstructions dans les cours d'eau, tel que le prévoit l'article 105 de la LCM, et de prévoir les modalités liées à de telles interventions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant et Maryse Ouellet, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente telle que rédigée, relative à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau), à intervenir avec la MRC de Kamouraska ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2024-03-065 RÉOLUTION EN REGARD DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVES AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU RANG DU NORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé à 3 demandes d'aide financière au ministère des Transports et Mobilité durable au cours des 2 dernières années pour le Rang du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la 2e demande, le 21 novembre 2022, la Municipalité recevait du ministère un courriel qui annonçait que l'aide financière avait été accordée à notre municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération pour le Rang du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le 22 novembre 2022, la municipalité a reçu un autre courriel adressé au député accompagné d'une lettre qui annonçait que l'aide financière avait été refusée concernant la demande du Rang du Nord ;

CONSIDÉRANT cette annonce, la Municipalité a dû procéder à l'enlèvement du traitement de surface sur la presque totalité du Rang du Nord pour rendre la route carrossable et sécuritaire soit en colmatant les

nombreux nids de poule ;

CONSIDÉRANT QUE le Rang du Nord est une route très utilisée par de nombreux usagers tant par les citoyens que les municipalités limitrophes ainsi que les touristes ;

CONSIDÉRANT QUE la surface de la route est en gravier, ce qui implique que par temps sec, le vent soulève la poussière et rend la visibilité parfois nulle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie de la région du Haut-Pays et qu'une entreprise est située sur cette route soit l'Ébranché qui fait partie des activités du Tourisme Bas-Saint-Laurent et qui amène entre 2600 et 3000 visiteurs par année ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux terrains se sont vendus dans un projet de développement pour la construction de nouvelles maisons et pour amener d'autres nouvelles familles à s'installer dans ce décor campagnard et pour profiter d'une vie paisible et calme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au député, Monsieur Mathieu Rivest, son appui pour obtenir de l'aide financière pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans le Rang du Nord afin que tous les usagers circulent sur ladite route en toute sécurité sans poussières qui aveuglent littéralement tous les conducteurs qui est un danger et surtout nuisible pour le bien-être des citoyens.

2024-03-066 RÉOLUTION POUR MANDATER MADAME MONIQUE LAGACÉ À ASSISTER À LA RENCONTRE ANNUELLE DU KAMOURASKA MYCOLOGIQUE 2024 AINSI QUE MONSIEUR BERNARD FORTIN, CONSEILLER

CONSIDÉRANT QU'une rencontre annuelle du Kamouraska Mycologique aura lieu le 15 avril et que la Municipalité mandate Madame Monique Lagacé à représenter la municipalité pour la journée et Monsieur Bernard Fortin, conseiller à compter de 16 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal mandate Madame Monique Lagacé pour représenter la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska à la rencontre annuelle du Kamouraska Mycologique 2024 qui aura lieu le 15 avril prochain ainsi que Monsieur Bernard Fortin, conseiller.

2024-03-067 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2024-03-068 RÉSOLUTION POUR SOUTENIR LE RELAIS POUR LA VIE DE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le retour en présentiel du relais pour la vie de la Pocatière de la Société canadienne du cancer a connu un beau succès grâce aux 300 participants et partenaires pour donner l'espoir à tous les québécoises et les québécois qu'il est possible de transformer l'avenir du cancer;

CONSIDÉRANT QUE votre Relais pour la vie local reviendra en force le 8 juin 2024, avec plus de bénévoles clés dans son organisation, prêts à tout donner pour revivre un événement rassembleur et unique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE le cancer ne cesse pas d'être une maladie qui change la vie;

CONSIDÉRANT QUE le Relais pour la vie de La Pocatière sollicite la Municipalité pour les appuyer et ainsi rendre hommage aux personnes touchées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au Relais pour la vie en versant un montant de 50,00 \$.

2024-03-069 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE LES SERRES DE LA RIVE DEMANDÉE PAR UNE BÉNÉVOLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX AU PARC DE L'ÉGLISE ET AUTOUR DE OH! LA VACHE!

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement a cessé ses activités en 2023 et qu'il est dommage que le centre du village n'accueille pas ses visiteurs avec des arrangements floraux et pour le projet « Oh la vache »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Les Serres de la Rive au coût de 848,11 \$ (incluant les taxes) et autorise qu'une bénévole effectue des travaux au Parc de l'Église pour enjoliver le centre du village ; les travaux à effectuer sont de creuser les bosquets, d'y installer une toile, déposer de la terre adéquate avant d'ajouter les nouveaux plants pour la conception de nouvelles plates-bandes. Tout comme l'année dernière des fleurs seront aussi plantées autour de la vache sur le terrain de Monsieur Jacques Lebrun.

VARIA

Résolution pour accepter la soumission de Les Serres de la Rive demandée par une bénévole pour faire des travaux au parc de l'Église et autour de «Oh! La Vache! »

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/ Matières résiduelles : Nomination de Olivier St-Pierre à la voirie. Émile Parent est au déneigement.
Administration et développement:

Comité d'embellissement / Mycologie: Activité le 15 avril.
Sécurité publique / incendie / changements climatiques: -

Bibliothèque et communication: -

Comité des loisirs / Art et culture: Des réunions du comité auront lieu bientôt pour projeter des activités.

2024-03-070 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des citoyens ont posé des questions aux membres du conseil municipal concernant la fermeture du dépanneur.
- Un citoyen a fait part à la Municipalité qu'il y avait de gros trous à 2 endroits sur la Route du Petit-Moulin soit près de M. Réjean Landry et à un autre endroit en se dirigeant vers le Rang 6.

2024-03-071 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 55.

Gilles Plourde, maire suppléant
Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-très.

2^e fermeture du dépanneur

Après le Dep du Village de Saint-André, c'est avec regret que nous apprenons la fermeture de notre dépanneur. C'est Madame Valérie Lavoie, propriétaire qui en a fait l'annonce officielle à la séance du conseil du 11 mars dernier.

C'est en novembre dernier qu'avait lieu l'ouverture du dépanneur le Petit Brulot et après seulement 5 mois, celui-ci doit fermer ses portes. « La situation est telle que l'on n'arrive pas à rentabiliser le commerce, avec plusieurs milliers de dollars en perte. Nous avons fait notre possible afin de maintenir le service de dépanneur pour la population de Saint-Bruno» avoue Valérie Lavoie, propriétaire.

Les temps sont durs pour les petits commerces de proximité, ceux-ci dans la plupart des cas ont peine à faire leur frais. La situation économique actuelle n'aidant pas à protéger les plus petits.

Constance Gagné,
Pour le Trait d'Union

Élections municipales

Suite à la démission de Monsieur Richard Caron au poste de maire en janvier dernier, il y aura élection pour son remplacement.

À compter du 12 avril et ce jusqu'au 26 avril, ceux qui veulent poser leur candidature pourront le faire en se présentant au bureau municipal sur les heures d'ouverture. À noter que le dernier jour, soit le 26 avril, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 et ce, de façon continue.

Si seulement 1 personne pose sa candidature il sera élu par acclamation. Dans le cas où il y aurait plus d'une candidature, il y aura alors élection dimanche le 26 mai.

Consultez l'avis public de la municipalité pour tous les détails.

Constance Gagné, pour le Trait d'Union



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

Avis de convocation assemblée générale de votre journal



Bibliothèque municipale

Le conseil d'administration du journal vous convie le 21 mai à 19 h 30 pour assister à son assemblée générale annuelle.

À l'ordre du jour :

Lecture de l'ordre du jour

Lecture et adoption du procès-verbal

Rapport d'activités

Plan d'action 2024-2025

Présentation et adoption du rapport financier 2023-2024

Ratification des actes des administrateurs

Nomination d'un vérificateur ou d'une vérificatrice

Élection

Prix de présence

Donc, nous vous attendons nombreux à cette rencontre, nous profiterons de l'occasion pour relancer notre membership (2\$) pour la prochaine année, ceci se veut un signe d'appartenance à votre journal et non un moyen de se financer.

Le congrès de notre association (AMECQ) a lieu à Shawinigan les 26, 27 et 28 avril. Des membres de notre équipe y participent afin de se ressourcer et de rencontrer d'autres journaux communautaires. Cela est toujours l'occasion d'échanger sur les bons coups et les difficultés rencontrées par chacun.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Constance Gagné
Présidente

Joyeuses Pâques



Le printemps est à nos portes, les journées rallongent. Quoi de mieux que de lire un bon livre tout en prenant une dose de soleil! Nous avons reçu plusieurs nouveaux livres.

Nous voulons remercier nos généreux donateurs qui nous ont offert des boîtes de livres, oui, oui des boîtes. Ceux-ci ont augmentés considérablement notre collection locale. Ce qui nous a amené à faire quelques déplacements de thématiques. Nous avons aussi terminé notre classification de genre littéraire à l'aide de points de couleurs comme indicateur. Une charte est affichée afin de mieux vous repérer dans vos choix.

De plus, nous voulons remercier ceux et celles qui ont répondu à l'appel fait dans le dernier journal en nous rapportant leurs livres échus. Il en reste encore quelques uns en suspend, ils peuvent être rapportés tous les mercredis soir (entre 18 h 30 et 20 h) ou les remettre tout simplement à une bénévoles si cette journée/heure vous convient moins.

Notre responsable Diane travaille fort afin d'organiser des animations pour les enfants ainsi que pour nous les adultes. Beaucoup de recherches et d'appels sont nécessaires afin de planifier ces belles rencontres. Merci Diane pour ton grand dévouement.

Gardez un œil sur nos articles afin de connaître les nouveautés à venir.

Ghislaine Gagné, bénévoles



Nous voici en avril avec le réveil de la nature. Profitez des belles journées qui s'annoncent, sortez dehors, faites une beauté à votre propriété et respirez le bon air printanier.

Comme tout bon organisme, il est temps de tenir notre assemblée générale annuelle. Alors pour nous ce sera le 14 mai 2024, à 19 h, à la salle municipale. Vous trouverez dans cette parution l'avis de convocation officielle. Quatre postes seront en élection cette année. Alors, si le défi vous intéresse, vous serez les bienvenus(es). La marche à suivre est dans l'avis de convocation et vous pouvez vous procurer de l'information et le formulaire de MISE EN CANDIDATURE auprès de Mme Micheline Dionne, au 418-492-5281.

Pour agrémenter la soirée, nous avons invité la troupe "THÉÂTRE TÉMOIN" qui nous présentera la pièce « Comme sur la photo ». Cette pièce est un spectacle musical, sensible et jubilatoire et c'est GRATUIT, autant pour les membres que pour les non membres. Toute la population est invitée. Nous vous attendons en grand nombre.

En attendant de vous rencontrer, prenez soin de vous.

Bon printemps!

Anniversaires en avril:

8 avril: Diane Émond

9 avril: Alain Lagacé

16 avril: Ginette Paradis

17 avril: Louise Beaulieu

18 avril: Francine Gagné

20 Avril: André Chénard

23 avril: Alain Lévesque



Bonne anniversaire à vous toutes et tous.

Claire Ouellet

Date: 7 avril 2024

Club des 50 ans et plus: de ST-BRUNO de KAMOURASKA
 Adresse: ST-BRUNO de KAMOURASKA
 Téléphone: Courriel:

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES CLUBS 2024

Aux membres actifs et membres conjoints du Club 50+ de :

ST-BRUNO de KAMOURASKA

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à l'assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et plus de :

Date: 14 MAI 2024

Heure: 19:00

Endroit: SALLE MUNICIPALE de ST-BRUNO

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour. Celui-ci préside l'élection des postes au conseil d'administration de votre club. L'élection se fait avec dépôt au préalable d'un formulaire de mise en candidature. Tout membre actif qui désire poser sa candidature à titre de président ou d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du club un formulaire de mise en candidature au plus tard cinq jours ouvrables¹ avant la date fixée pour l'assemblée générale. Il est possible de se procurer les formulaires officiels de mise en candidature au local du club ou en communiquant avec le secrétaire de votre club.

Comptant sur la participation de tous les membres, je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Micheline Dionne
 Secrétaire du club

Téléphone: 418-492-5281

Courriel:

¹ Dans le calcul du « 5 jours ouvrables », les journées de weekend, les journées fériées et la journée de l'assemblée générale annuelle ne comptent pas.

Chronique culinaire

Galettes moelleuses avoine et confiture

Ingrédients

1 tasse (250 ml) de beurre ramolli

1 tasse (250 ml) de cassonade

2 oeufs

1/2 c. à soupe (7,5 ml) d'extrait de vanille

3 tasses (750 ml) de gros flocons d'avoine

1-1/2 tasse (375 ml) de farine tout usage

1 c. à thé (5 ml) de bicarbonate de soude

1/2 c. à thé (2,5 ml) de cannelle

1/2 c. à thé (2,5 ml) de sel

1/2 tasse (125 ml) de confiture de fraises

Étapes

1. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).
2. Dans un bol, fouetter le beurre avec la cassonade à l'aide du batteur électrique, jusqu'à ce que la préparation pâlisse.
3. Incorporer les œufs un à un en fouettant entre chaque addition. Ajouter la vanille et fouetter de nouveau.
4. Dans un autre bol, mélanger les flocons d'avoine avec la farine, le bicarbonate, la cannelle et le sel.
5. Incorporer les ingrédients secs aux ingrédients humides et remuer jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.
6. Sur plusieurs plaques de cuisson tapissées de papier parchemin, façonner environ 25 boules en utilisant environ 3 c. à soupe (45 ml) de pâte pour chacune d'elles et en les espaçant de 5 cm (2 po). À l'aide d'une cuillère, presser le centre de chaque boule afin de former une cavité.
7. Déposer la confiture de fraises dans une poche à pâtisserie munie d'une douille unie. Garnir la cavité de chaque galette d'environ 1 c. à thé (5 ml) de confiture.
8. Cuire au four de 12 à 14 minutes. Retirer du four et laisser tiédir sur une grille.

Plaque de saucisses, légumes et fromage en grains

Préparation Cuisson Portions

25 min 30 min 4

Ingrédients

4 saucisses italiennes

2 poivrons jaunes, épépinés et coupés en lanières

30 ml (2 c. à soupe) d'huile d'olive

2 courgettes

340 g (5 tasses) de bouquets de brocoli, blanchis

300 g (3 tasses) de fromage en grains

60 ml (1/4 tasse) de mayonnaise

30 ml (2 c. à soupe) de ketchup

Préparation

Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 230°C (450°F). Tapisser une plaque de cuisson de papier parchemin.

Mélanger les saucisses et les poivrons sur la plaque avec 15 ml (1 c. à soupe) de l'huile. Cuire au four 25 minutes ou jusqu'à ce que les saucisses soient cuites. Couper les saucisses en rondelles. Réserver.

Entre-temps, à l'aide d'un coupe-spirale (voir note), couper les courgettes en spirales épaisses.

Incorporer les courgettes, le brocoli et le reste de l'huile (15 ml / 1 c. à soupe) aux poivrons. Saler et poivrer. Répartir les saucisses et le fromage sur le mélange de légumes. Réchauffer 5 minutes ou jusqu'à ce que le fromage soit légèrement fondu et que les légumes soient chauds.

Entre-temps, dans un petit bol, mélanger la mayonnaise et le ketchup. Servir les saucisses, les légumes et le fromage avec la sauce mayonnaise.

Note

À défaut de coupe-spirale, on peut couper les courgettes en longs rubans à la mandoline.

Valéry Lavoie

PROJET DE...

CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

UTILISEZ NOTRE DÉPLIANT DE CONSEILS CONTENANT UNE LISTE DE CONTRÔLE SIMPLE POUR BIEN CHOISIR VOS MATÉRIAUX, ÉVITER LE GASPILLAGE ET VALORISER VOS DÉBRIS!




Récupérez cet encart :

- Lors de l'obtention de votre permis
- Auprès de votre inspecteur.trice
- Sur le site de co-eco.org/documentation



Place de l'Église



MESSES Mois d'avril

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	7	Défunte Estelle St-Onge	Jacqueline Lizotte
Dimanche 11 h	21	Défunt Camille Lebrun 25 ^e anniversaire	Nicole Lebrun



20 | Tout ce qu'il faut savoir 24 | sur vos écocentres !

L'écocentre n'est PAS un dépôt ! Notre priorité?

- le réemploi • le recyclage • la revalorisation •

La Pocatière

410, 14^e rue Bérubé

**OUVERT DU 9 AVRIL
AU 16 NOVEMBRE 2024**

Mardi au samedi
8 h 00 à 16 h 00

Saint-Alexandre-de-Kamouraska

619, Route 289

**OUVERT DU 11 AVRIL
AU 16 NOVEMBRE 2024**

Judi (jusqu'au 31 oct.)
8 h 00 à 16 h 30

Judi (à partir du 7 nov.)
8 h 00 à 16 h 00

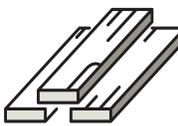
1^{er} et 3^e samedis du mois
8 h 00 à 12 h 00

OBLIGATOIRE

Séparer vos matières AVANT d'arriver à l'écocentre.

• **IMPORTANT** : Présentez-vous au plus tard 15 min. avant la fermeture •

Les dates et heures d'ouverture sont susceptibles de changer en fonction des conditions météorologiques. Consultez notre site web ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour.



ON NE GASPILLE PAS LE BOIS, ON LE TRIE !

Tout ce qui est en bois doit être regroupé : 2x4, tiroirs, palettes, portes, fenêtres ancestrales, etc. (mélanges à part)



Récupération et vente de meubles, petits objets et matériaux de construction usagés. Venez voir notre inventaire directement à l'écocentre! Plus d'informations sur ecochantier.ca.

PARTICIPANT(E)S RECHERCHÉ(E)S

Vous aimez créer des liens, découvrir d'autres cultures et partager la vôtre?

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DU JUMELAGE INTERCULTUREL

Pour en savoir plus, scanner ici, ou écrire à [Caroline Projektion Kamouraska crussell@projektion16-35.ca](mailto:Caroline.Projektion.Kamouraska@crussell@projektion16-35.ca)



Avec la participation financière de :



OFFREZ-VOUS DES ESQUISSES POUR REDONNER LE CACHET D'ANTAN À VOTRE MAISON

La MRC de Kamouraska invite les propriétaires de maisons anciennes à participer à un projet-pilote pour la réalisation d'esquisses effectuées par des professionnels en architecture, tels que des architectes, des technologues ou des designers. Le projet vise uniquement les travaux extérieurs sur des bâtiments construits avant 1950 et constitue une opportunité intéressante pour les propriétaires ayant besoin d'un coup de pouce pour planifier leurs travaux.

Le projet-pilote de la MRC permettra d'illustrer qu'il est possible de redonner le cachet ancien aux maisons qui l'auraient perdu et que rénover une maison ancienne peut se faire à des coûts raisonnables, en utilisant des matériaux contemporains notamment. « J'invite les propriétaires à sauter sur cette occasion unique. Ils pourront bénéficier de l'expertise de professionnels pour leur esquisse tout en découvrant les principes à mettre en œuvre pour des travaux réussis », indique le préfet M. Sylvain Roy.

Les propriétaires souhaitant redonner le cachet ancien à leur maison, qui ont besoin d'une esquisse pour visualiser les travaux à réaliser et qui prévoient effectuer les travaux à court ou moyen terme, sont invités à déposer une demande.



Avant

Après

Comment participer

Les propriétaires intéressés doivent envoyer une photo, indiquer les travaux qu'ils souhaitent réaliser et indiquer quand ils prévoient les effectuer. La MRC de Kamouraska prévoit financer approximativement

10 esquisses. Cette dernière choisira parmi les demandes reçues celles qui illustrent des situations fréquentes. Les propriétaires dont les projets seront retenus devront défrayer un montant de 100 \$, soit environ 10% du coût de l'esquisse, et permettre que l'esquisse soit diffusée.

Avant de présenter une demande, les propriétaires intéressés sont invités à contacter Mme Jeanne Maguire au 418 492-1660 poste 242 ou par courriel à jmaguire@mrckamouraska.com pour voir si leur projet répond aux objectifs.

Ce projet est soutenu financièrement par l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et du ministère de la Culture et des Communications.

Contact:

Relations de presse;

Annie Lavoie

Conseillère aux communications

MRC de Kamouraska, 418 492-1660, poste 253

alavoie@mrckamouraska.com

Besoin d'accompagnement pour un retour en emploi?

Services d'aide à l'emploi Kamouraska peut vous aider.

Service gratuit, possibilité d'allocation dans certains cas.



555, rue Hudon
 Saint-Pascal GOL 3Y0
(sur rendez-vous)

1011, 6^e avenue Pilote
 La Pocatière GOR 1Z0

Pour information:
 418 856-4288, poste 202



Avec la participation financière de:





Protégez-vous de la fraude par cartes de paiement!

De nombreuses fraudes sont effectuées grâce aux informations volées de cartes de crédit ou de débit. Les fraudeurs opèrent à l'aide de complices et ont recours à différentes techniques — l'hameçonnage, le piratage informatique, l'extorsion — dans le but d'obtenir votre numéro de carte de crédit, le numéro d'identification personnel (NIP), sa date d'expiration ainsi que le numéro de vérification (code CVV).

Ne facilitez pas la vie aux fraudeurs :

- Lors d'une transaction, cachez votre NIP du regard d'autrui. Glissez vous-même votre carte dans le terminal de paiement, ne la perdez jamais de vue.
- Choisissez un NIP robuste (qui sera difficile à deviner) :
 - o N'utilisez aucun renseignement personnel (ex. : date de naissance);
 - o Mémorisez-le (assurez-vous qu'il ne figure sur aucun document);
 - o Changez-le régulièrement.
- Ne prêtez pas votre carte de paiement (n'en divulguez jamais le NIP).
- Ne laissez aucun effet personnel dans votre véhicule (ex. : porte-monnaie).
- Gardez sur vous uniquement les cartes dont vous avez vraiment besoin.
- Vérifiez vos relevés de comptes bancaires et de cartes de crédit :
 - o Contestez immédiatement tout achat qui vous est inconnu;
 - o Signalez toute situation qui vous semble inhabituelle au marchand, à votre institution financière ou à un service de police.

- Signalez immédiatement la perte ou le vol d'une carte de paiement auprès de la société émettrice.
- Méfiez-vous des courriels ou textos qui prétendent provenir de votre institution financière ou de la société émettrice de la carte de paiement et qui demandent des renseignements bancaires ou personnels.
- Détruisez, de façon sécuritaire, les cartes expirées et celles qui ne vous servent plus.

Vous êtes un commerçant?

- Méfiez-vous des achats d'équipements par téléphone, surtout lorsqu'il s'agit de marchandises de grande valeur. Validez l'identité du détenteur de la carte de crédit à l'aide d'une pièce d'identité.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Service de police local.

Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada, par téléphone au 1 888 495-8501 ou en visitant le www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires

Poste de la MRC de Rivière-du-Loup

Sûreté du Québec

Bureau 418 862-6303, poste 209

Télécopieur 418 862-3789

www.sq.gouv.qc.ca

PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

PARTENARIAT

PROXIMITÉ

PROACTION

SENTIMENT DE SÉCURITÉ

COLLABORATION

ENGAGEMENT

CONFIANCE

L'année 2023 a été riche en activités et projets pour les services d'immigration de la MRC de Kamouraska en matière de sensibilisation à la diversité culturelle. Une année qui révèle un engouement marqué pour les activités interculturelles organisées par les différents services d'accueil du Kamouraska et une volonté d'apprendre à mieux accompagner les personnes immigrantes de la part des municipalités, grâce à des outils conçus pour elles et leurs citoyens.

L'éducation et l'enracinement clés de l'innovation en immigration

La MRC de Kamouraska, par l'entremise de son agente de mobilisation et de développement en immigration, Julie-Christine Helas, suggère des moyens aux municipalités de mieux accueillir les personnes immigrantes dans leur milieu. À cet effet, un guide de bonnes pratiques municipales a été réalisé récemment. Grâce à ce guide, les municipalités ont accès à des outils concrets en matière d'accueil des personnes issues de l'immigration, des suggestions d'actions à mettre en place et une liste de personnes pouvant les accompagner. Une présentation du Guide à toutes les municipalités sera faite au cours de la prochaine année. « Plusieurs municipalités communiquent avec nous pour obtenir des idées d'actions concrètes et des outils en matière d'immigration. Le Guide est une piste de réponse puisqu'il propose à la fois des idées de terrain, applicables à court, moyen et à long terme, et qui permet aux municipalités de référer vers les ressources spécialisées en immigration », mentionne Mme Helas.

Une formation interculturelle pour les personnes qui vivent en résidence pour aînés accueillant des employés issus de l'immigration a aussi été réalisée durant l'été 2023. Ce fut notamment l'occasion d'échanger sur les réalités de l'immigration et de découvrir des portraits de kamouraskois installés depuis plusieurs années dans la région. La formation a connu un franc succès et il est possible qu'elle soit offerte à nouveau aux résidences intéressées.

Au chapitre des rencontres, plusieurs activités interculturelles, dont des 5@7 mais aussi l'activité de jumelage suivie du concert d'ouverture du Festival des générations Aliments Asta de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, organisés en collaboration avec Projektion 16-35 ont suscité beaucoup d'intérêt. « Ces activités sont des occasions de créer des ponts entre les cultures, rencontrer des personnes désireuses de découvrir la culture québécoise et de partager la leur. Aussi, les familles ont un impact positif sur la démographie des municipalités dans lesquelles elles s'installent. L'accueil et le réseautage sont primordiaux pour que nos nouveaux arrivants se sentent bien au Kamouraska. », mentionne le préfet élu M. Sylvain Roy.

Ces multiples activités ont été rendues possibles grâce au soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.

Renseignements :

Relations de presse :

Annie Lavoie

Conseillère aux communications

MRC de Kamouraska 418 492-1660, poste 253

alavoie@mrckamouraska.com



Horaires d'ouverture

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

SAAQ Saint-Pascal

Lundi au mercredi : 10 h à 16 h
Jeudi : 10 h à 11 h 30
12 h à 17 h
Vendredi : fermé

Téléphone : 418-492-7314

Bureau municipal

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Fabrique

Téléphone: 418-492-1476

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673



462, rang de la Croix
Saint-Bruno
418 492-7421
Service de restauration

Pistes de ski de fond
Raquettes
ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Mathieu RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD

Bureau de circonscription
418-234-1893 | Sans frais : 1-866-774-1893
6, Rue Saint-Jean-Baptiste Est, bur. 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

Édifice Claude-Bécharde
418-492-7730 | Sans frais : 1-866-774-1893
235, rue Rochette, bur. 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca



321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

418 492-2612
www.stbrunokamouraska.ca

MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Au plaisir de vous rencontrer.

*En action pour
les gens de chez nous!*

BERNARD GÉNÉREUX
DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

BERNARDGENEREUX.CA • 1 855-881-9876 • BERNARDGENEREUX@PARL.GC.CA

Construction Yves Gosselin
Entrepreneur général
 Construction - rénovation

Résidentiel et commercial

9, Route Lauzier
 Kamouraska (Québec) G0L 1M0
 Tél.: 418 492-3492
 Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51



VOTRE CENTRE DE RÉNOVATION DEPUIS 1953!

DUMAIS
 Camille Dumais Inc.

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec)
 418 492-2347

R.B.Q.: 1185-5277-70

CAMILLEDUMAIS.COM



Le Comité d'action Communautaire inc.

Roger Lavoie, président

Lunik
 TABAGIE ACCOMMODATION

Lunik inc.
 PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
 BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-5122
 Courriel: tabagielunik@qc.aira.com



492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
 Crémation
 Funérailles traditionnelles
 Service d'ambulance

Daniel Caron,
 Thanatologue, ambulancier

353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0



point-S
 CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.2907
 point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
 - agricole

418 492-2915
 622 boul. Hébert
 Saint-Pascal



MALLETTE

Mallette
 Société en collectif
 Comptables agréés

Tél. : (418) 492-3515
 Téléc. : (418) 492-9640
 Cel. : (418) 867-6318

Carolyne Thériault, CPA
 Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
 Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon
 Me Dorisse St-Pierre
 Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
 Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
 Téléc.: 418 492-3131

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-714-6730
 Myrtha St-Pierre 418-492-5926

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest,
 Saint-Bruno

Fabrique St-Bruno

En tout temps au
 418-492-1476

PLACE AUX AÎNÉS

Place aux Aînés

Saint-Bruno
 Roger Lavoie, président
 Tél. : 492-6702



Andrée Michaud

510 rang 5
 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
 and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
 Mohair



Centre-Femmes
 LA PASSERELLE DU KAMOURASKA

© 418-492-1449
 www.lapasserelle@kamouraska.qc.ca

Prendre soin de soi. S'entraider.
 Agir ensemble. S'outiller.

Activités

- Causerie
- Jeux de société
- Yoga
- Atelier créative
- Réseautage
- Activité sportive
- Mouvement communautaire
- Atelier de développement



Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
 St-Bruno-de-Kamouraska QC
 G0L 2M0
 418 492.6311
 Manon Thériault prop.





Clinique auditive
Kamouraska

MAGGIE CARON AUDIOPROTHÉSISTE



1 PERSONNE SUR 2
ÂGÉE DE 70 ANS ET PLUS → PRÉSENTE UNE
PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
418 308-1489
POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!

489, AVENUE
D'ANJOU
SAINT-PASCAL



Transport Kamouraska (Taxi)
418-315-3388

transportkamouraska@gmail.com

Propriétaire Renee Gagnon

BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803

Dépanneur Le Petit Brulot inc.

Prêt à manger • Essence • Cantine



Pour une estimation rejoindre Valérie

📞 **418 551-2557**

📞 **418 492-7257**

@ **val.lavoie28@hotmail.com**

📍 **1, rue Dionne, St-Bruno-de-Kamouraska QC GOL 2M0**

Toiture VR
Construction inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
EXCAVATION ET TERRASSEMENT
TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q. : 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire
Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : **418 492-5926**

Activités et loisirs pour tous



Desjardins

Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska

Services en ligne et à distance

Chez Desjardins, nous restons près
de vous, même à distance.

Découvrez comment faire vos
opérations financières en toute
sécurité, dans le confort de votre
foyer.

